

## L'Observatoire économique et social

### Les remboursements de soins de ville du troisième trimestre 2014 progressent de + 0,9 % au régime agricole

*Les remboursements de soins de ville du régime agricole s'accroissent de + 0,9 % entre le deuxième trimestre et le troisième trimestre 2014 en données CVS-CJO. Cette progression fait suite à trois évolutions trimestrielles nuancées.*

#### **Les remboursements de soins de ville du régime agricole représentent 6 % de l'ensemble des remboursements, tous régimes confondus**

Le régime agricole protège les salariés, les non-salariés agricoles et leurs ayants droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie (y compris maternité) et accidents du travail, il a remboursé 1,1 milliard d'euros au troisième trimestre 2014 pour les seuls soins de ville, soit 6 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie confondus. Ce niveau est le plus haut atteint depuis le premier trimestre 2012.

Les non-salariés agricoles bénéficient de 58 % des remboursements de soins de ville du régime agricole alors qu'ils ne représentent que 46 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. Plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD) que les salariés agricoles, ils sont globalement plus consommateurs de soins.

Toutefois, la baisse tendancielle de la population non salariée protégée en maladie, de l'ordre de - 3 % par an, explique l'évolution plus modérée de leurs dépenses comparée à celle des salariés agricoles, dont la population est stable.

## Les prescriptions progressent alors que les honoraires restent stables

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole augmentent de + 0,9 % entre le deuxième trimestre 2014 et le troisième trimestre 2014 (graphique 1 et tableau 1). Cette hausse semble confirmer la reprise depuis le point bas atteint au quatrième trimestre 2013.

Cette progression du troisième trimestre résulte de la hausse conjuguée des remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes, des actes des infirmiers libéraux et des biologistes, de la progression des prescriptions pharmaceutiques, des produits de la LPP et des versements d'indemnités journalières. Cette croissance est cependant atténuée par la diminution du remboursement des soins délivrés par les médecins généralistes et la baisse des remboursements au titre des frais de transports.

Les remboursements de soins de ville s'accroissent pour les deux régimes agricoles avec + 1,2 % pour le régime des salariés et + 0,7 % pour celui des non-salariés. Pour ce dernier, l'évolution des remboursements était négative le trimestre précédent (- 1,5 %) alors qu'elle était déjà en hausse pour les salariés agricoles (+ 0,9 %).

Graphique 1  
MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)

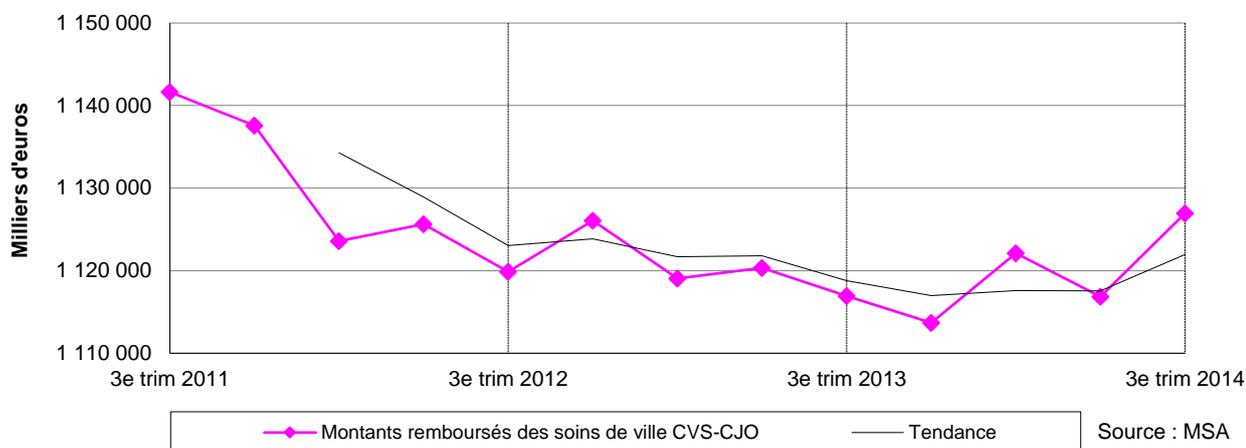


Tableau 1  
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions (hors transport, IJ, autres)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
3e trimestre 2013	-0,3%	-1,2%	-0,5%	-0,4%	-0,3%	-0,3%
4e trimestre 2013	-1,2%	-2,6%	+0,2%	-0,9%	-0,3%	-1,1%
1er trimestre 2014	+1,2%	-0,2%	+0,1%	-0,3%	+0,8%	+0,3%
2e trimestre 2014	-1,3%	-1,7%	-0,5%	-0,7%	-0,5%	-0,3%
3e trimestre 2014	+0,0%	-1,3%	+1,3%	+1,1%	+0,9%	+0,9%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

## La hausse des remboursements des soins délivrés par les médecins spécialistes compense la baisse enregistrée pour les médecins généralistes

Au troisième trimestre 2014, les remboursements d'honoraires privés (actes médicaux et dentaires, hors paiements forfaitaires trimestriels FMT-RMT-MPA) se maintiennent au niveau du deuxième trimestre 2014. Cette stagnation résulte d'évolutions inverses dans les deux régimes : + 0,5 % pour les salariés agricoles et - 0,4 % pour les non-salariés agricoles.

La stabilité générale des honoraires privés englobe une légère baisse des remboursements des soins délivrés par les médecins généralistes, alors que les remboursements des soins délivrés par les médecins spécialistes libéraux progressent (tableau 2).

Tableau 2  
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT  
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS/CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
3e trimestre 2013	-0,9%	-2,7%	-0,8%	-3,3%	-0,3%	-0,9%	-0,3%	-0,5%
4e trimestre 2013	-1,8%	-5,2%	-2,4%	-6,1%	-0,8%	-1,1%	-1,1%	-1,2%
1er trimestre 2014	-1,5%	-5,0%	-0,7%	-6,0%	+3,2%	+2,7%	+3,7%	+3,1%
2e trimestre 2014	+0,5%	-3,7%	-0,3%	-4,2%	-2,3%	-0,2%	-2,3%	-0,2%
3e trimestre 2014	-0,2%	-3,0%	+0,1%	-3,4%	+1,3%	+1,4%	+1,1%	+1,3%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

La hausse des remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes au deuxième trimestre 2014 n'est pas confirmée au troisième trimestre. Les remboursements diminuent de - 0,2 %, ceci malgré une légère progression de leur activité de + 0,1 % (mesurée par le nombre de consultations et visites) (graphique 2).

Si le nombre de consultations est bien en légère progression, les montants remboursés à ce titre sont à *contrario* en diminution (- 0,5 %) du fait de la réduction des actes pris en charge à 100 %.

Plus logiquement, la baisse du nombre de visites se traduit par un léger repli des montants remboursés (- 0,1 %).

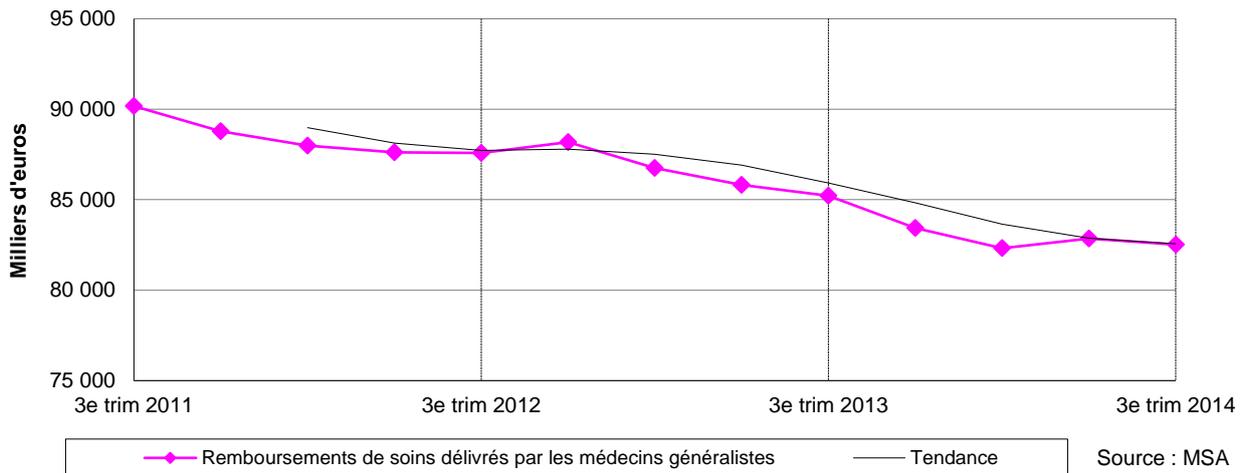
La progression du nombre de consultations concerne uniquement le régime des salariés (+ 1,5 %). Celui des non-salariés observe une baisse (- 1,2 %), qui s'accompagne d'un repli marqué des montants remboursés (- 2,1 %).

La diminution du nombre de visites est portée par le régime des salariés (- 1,7 %), baisse à nuancer au regard des évolutions contrastées des trimestres précédents (successivement - 5,3 % au premier trimestre et + 3,5 % au deuxième trimestre).

Télécharger les données au format Excel : 

Graphique 2

## REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)



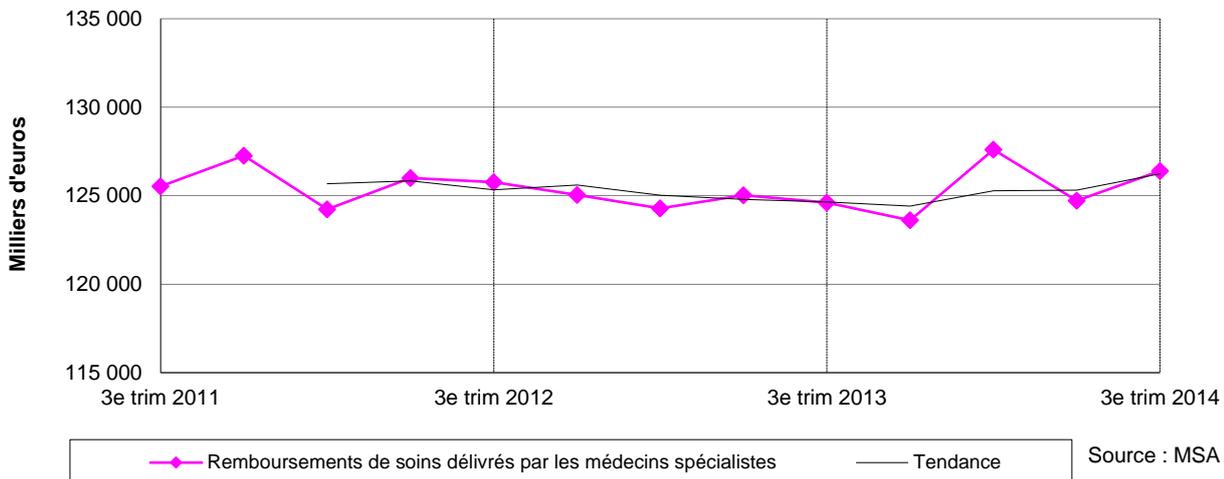
Les remboursements des soins délivrés par les médecins spécialistes s'accroissent de + 1,3 %, du fait de la hausse conjuguée des actes techniques et des actes cliniques (graphique 3).

Les actes techniques qui correspondent aux trois quarts de leur activité sont à nouveau en hausse (+ 1,1 %) après le repli enregistré au deuxième trimestre (- 2,3 %). Les actes cliniques sont également dynamiques (+ 3,2 %).

L'évolution des montants remboursés va dans le même sens pour le régime des non-salariés agricoles (+ 1,6 %) que pour celui des salariés agricoles (+ 1,0 %).

Graphique 3

## REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)



### L'ensemble des prescriptions progresse ce trimestre

Alors que les remboursements de prescriptions évoluaient peu depuis le début de l'année 2013, ils croissent de + 1,3 % au troisième trimestre 2014 (graphique 4) : cette progression est plus accentuée au régime des salariés (+ 1,8 %), déjà inscrit dans un mouvement de hausse depuis plusieurs trimestres, mais constitue un retournement de tendance pour les non-salariés (+ 1,1 %).

Cet accroissement des dépenses est lié au dynamisme de tous les postes de prescriptions, notamment celui de la pharmacie et des auxiliaires médicaux qui représentent 80 % des dépenses de prescriptions.

Leurs progressions respectives est de + 1,4 % et + 1,2 %. Les remboursements au titre des produits de la LPP (+ 0,9 %) et des actes de biologie (+ 2,8 %) augmentent également (tableau 3).

Graphique 4  
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)



Tableau 3  
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE (EN %) – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Pharmacie		LPP		Biologie	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
3e trimestre 2013	-0,6%	+2,4%	-0,7%	-2,8%	+1,0%	+2,7%	-1,1%	-3,5%
4e trimestre 2013	+1,4%	+2,0%	-1,0%	-3,6%	+0,3%	+2,4%	+1,5%	-2,6%
1er trimestre 2014	+0,6%	+3,0%	-0,3%	-3,2%	+0,2%	+1,6%	+0,1%	-0,2%
2e trimestre 2014	-0,1%	+1,3%	-0,4%	-2,3%	+0,2%	+1,7%	-4,5%	-4,1%
3e trimestre 2014	+1,2%	+3,1%	+1,4%	-0,3%	+0,9%	+1,6%	+2,8%	-0,3%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

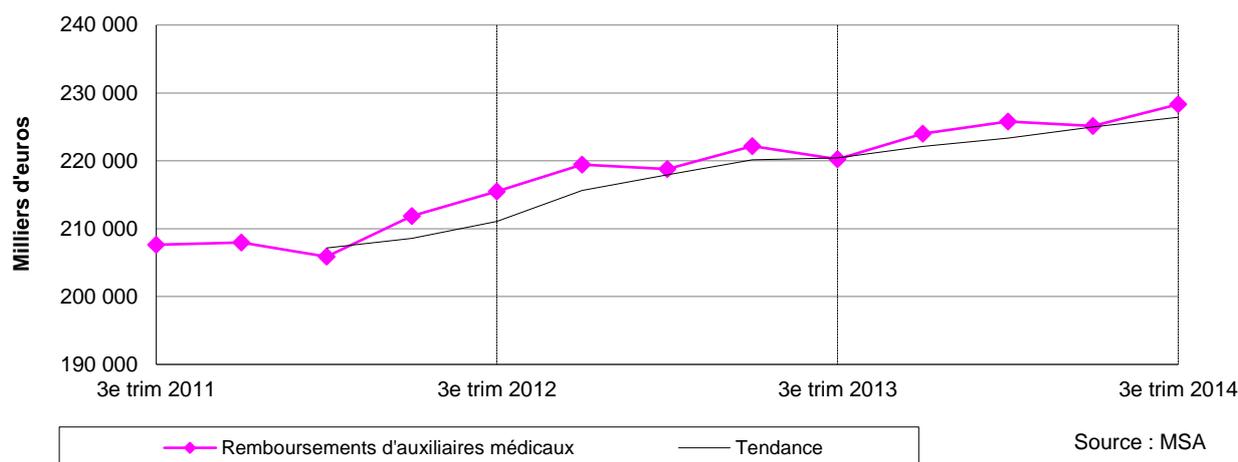
Source : MSA

Les remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux reprennent au 3e trimestre 2014 (graphique 5), après la stagnation enregistrée au deuxième trimestre 2014. Le rythme de croissance pour le régime des non-salariés agricoles est un peu plus rapide que pour les salariés agricoles (+ 1,3 % contre + 0,9 %).

L'activité des infirmiers (mesurée par le dénombrement des coefficients d'actes) croît modérément pour l'ensemble du régime agricole au troisième trimestre (+ 0,8 %), et au même rythme pour les non-salariés et les salariés. Ce niveau de progression touche les masseurs-kinésithérapeutes (+ 0,9 %), avec les mêmes caractéristiques dans les deux régimes agricoles.

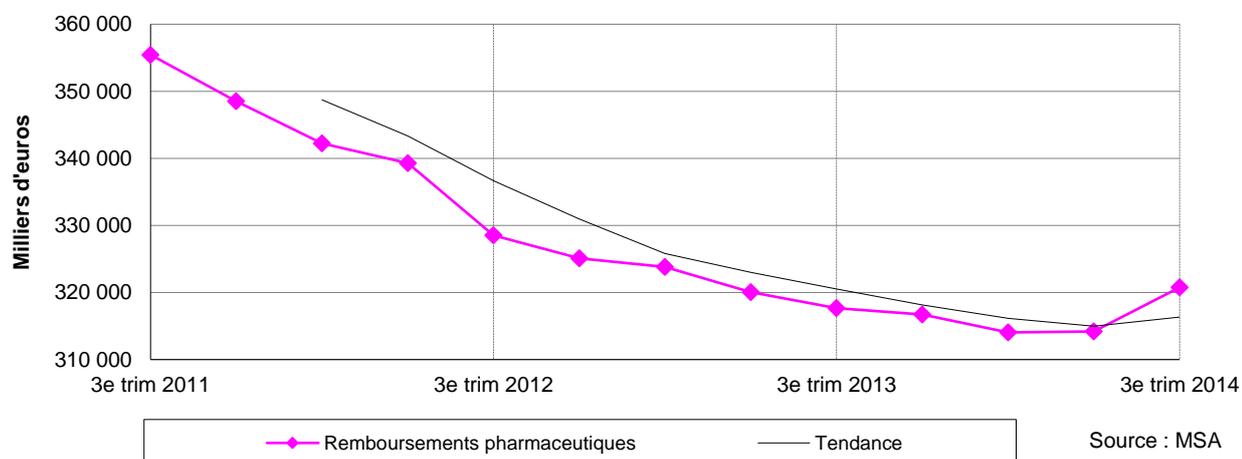
Télécharger les données au format Excel : 

**Graphique 5**  
**REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)**



Amorcée depuis 2008 sous l'effet des mesures d'économie prises par les pouvoirs publics chaque année, la tendance baissière des remboursements de prescriptions pharmaceutiques s'inverse au troisième trimestre 2014, avec une augmentation de + 1,4 % (graphique 6). Au sein de ce poste, la pharmacie en officine reste stable alors que la montée en charge des nouveaux traitements du VHC impacte fortement la pharmacie rétrocedée (+ 28,7 %).

**Graphique 6**  
**REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS PHARMACEUTIQUES (DONNEES CVS-CJO)**



En baisse constante depuis plusieurs années, le poste des prescriptions pharmaceutiques remboursées avec ticket modérateur stagne au troisième trimestre 2014 (- 0,2 %). Ce tassement concerne les deux régimes : - 0,1 % pour les salariés et - 0,3 % pour les non-salariés.

A l'inverse, la progression des prescriptions pharmaceutiques remboursées sans ticket modérateur se confirme avec une hausse de +1,9 % au troisième trimestre. Cette évolution positive tient compte de l'impact du nouveau traitement contre l'hépatite C estimé à 14,8 millions d'euros sur les neufs premiers mois 2014. Hors rétrocession, le poste de la pharmacie sans ticket modérateur est en baisse de - 0,7 % au troisième trimestre, après la hausse de + 1,9 % enregistrée au deuxième trimestre.

Concernant les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (LPP), la hausse de leurs remboursements s'accroît (+ 0,9 % sur un trimestre ; + 1,6 % sur un an). Cette augmentation provient

de l'évolution des remboursements du régime des non-salariés (+ 0,9 %) qui était en repli les deux trimestres précédents. Pour les salariés, l'augmentation est légèrement supérieure (+ 1,1 %).

Enfin, les remboursements d'actes de biologie progressent de + 2,8 % au troisième trimestre 2014 après le repli de - 4,5 % du deuxième trimestre. Cette hausse est plus accentuée pour les non-salariés (+ 3,4 %) que pour les salariés (+ 1,8 %).

### **Les paiements d'indemnités journalières au bénéfice des salariés agricoles poursuivent leur progression mais à un rythme ralenti**

Les versements d'indemnités journalières (IJ) au bénéfice des salariés agricoles progressent de +0,8 % au troisième trimestre 2014 après deux trimestres en forte progression. Les versements pour des arrêts de travail liés à un accident de travail ou à une maladie professionnelle poursuivent leur croissance (+ 1,7 %) alors que ceux faisant suite à une maladie restent stables (+ 0,2 %). Dans ce dernier cas, ils restent au niveau élevé atteint au cours des deux premiers trimestres 2014, marqués successivement par des hausses de + 3,0 % et + 4,1 %.

Les remboursements des frais de transport connaissent un léger recul pour le régime des non-salariés comme pour celui des salariés (- 0,4 % dans les deux cas). Pour les salariés, ce repli fait suite à deux trimestres en hausse alors que pour les non-salariés, le trimestre précédent était déjà en baisse.

## Méthodologie

### **Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?**

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

### **Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?**

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

## Champ

Les données présentées ici sont celles de la France métropolitaine.

## Définitions

### **Régime agricole :**

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail, retraite et famille.

### **Population protégée en maladie :**

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

## Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris.
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions pharmaceutiques (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus),
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières (hors IJ Maladie des non-salariés agricoles).
- Les paiements forfaitaires trimestriels ont été exclus du champ : rémunérations au médecin traitant et majoration personne âgée (FMT-RMT-MPA).

Les indemnités journalières maladie, dont bénéficient les non-salariés agricoles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ont été exclues du champ.

**Actes cliniques** : consultations, visites

**Actes techniques** : actes chirurgicaux, actes de radiologie, ...

## Prescriptions :

Dans cette synthèse, les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, la pharmacie ainsi que les produits de la LPP.

## Pharmacie avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire. Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

L'expression « pharmacie remboursée avec ticket modérateur » signifie que le ticket modérateur est à la charge du patient (avant intervention possible de l'Assurance maladie complémentaire).

L'expression « pharmacie remboursée sans ticket modérateur » signifie que l'Assurance maladie obligatoire a pris en charge l'intégralité du remboursement des médicaments :

- soit parce que les médicaments sont par nature remboursés à 100 % car considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux,
- soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

## Sigles cités :

- ACM : Année complète mobile
- C : Consultations
- CJO : Corrigées des jours ouvrés
- CVS : Corrigées des variations saisonnières
- FMT : Forfait médecin traitant
- IJ : Indemnités journalières
- LPP : Liste des produits et des prestations
- MPA : Majoration personnes âgées
- RMT : Rémunération médecin traitant
- VHC : Virus de l'hépatite C
- V : Visites

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain PELC – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Angéline CAMBUS
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion, Claudine GAILLARD - <gaillard.claudine@cmsa.msa.fr>
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@cmsa.msa.fr